

Étude lexicographique de la terminologie de l'enseignement

Mireia López Simó
Universidad de Alicante

Introduction

Les professions, les sciences et les techniques ont connu tout au long du XX^e siècle une évolution très rapide. En conséquence, tous les dictionnaires ont été obligés d'inclure, de plus en plus, des termes spécialisés appartenant à différents domaines de connaissance ou d'activité humaine, comme par exemple celui de la terminologie de l'enseignement que nous nous proposons d'étudier.

Notre objectif est de montrer quels termes de ce domaine sont adoptés par les lexicographes bilingues¹ (nature et nombre) et d'évaluer les équivalents de traduction proposés. Pour réaliser cette étude, nous avons tout d'abord constitué un corpus à partir de documents authentiques (par exemple, les bulletins officiels, des sites internet), ce qui nous a amené à un classement sémantique de cette terminologie de l'enseignement: d'une part, la terminologie concernant les diplômes (examens, brevets, certificats, concours), d'autre part, celle du personnel enseignant (titres, postes, catégories) et finalement celle des établissements (centres, écoles, organisations, syndicats). Ce corpus (qui forme un ensemble de 200 termes approximativement) est constitué, soit par des *sigles*²; soit par des *mots*³, soit par des "*locutions ou expressions*"⁴.

1. Pour ce faire, nous allons analyser le *Grand Dictionnaire espagnol-français, français-espagnol* de Ramón García-Pelayo et Jean Testas, édition de 1998, que nous appellerons à partir de maintenant GDL.

2. Nous considérons comme REY-DEBOVE (1973: 94) que les sigles sont "des formations aberrantes (parmi les noms) qui consistent à lexicaliser la suite des initiales d'un syntagme [...]. Tantôt chaque initiale *graphique* est lue par son nom, phénomène tout à fait anormal: une H.L.M. [achelème], un PDG. [pédégé], tantôt l'ensemble des initiales est lu comme un mot ordinaire, et là encore en dépit du système phonologique de la langue: le S.M.I.G. [smig], le C.N.I.T. [knit]".

3. Nous considérons la notion traditionnelle de mot; c'est-à-dire comme "groupement de lettres, séparé, à gauche et à droite, par un blanc des autres éléments du texte" NIKLAS-SALMINEM (1997: 14).

Dans cette étude nous n'allons considérer que le premier groupe de termes, à savoir, celui des sigles⁵. Quant à l'échantillon des sigles que nous avons étudiés, il constitue un ensemble de 120 sigles dont 80 sont recensés dans le GDL.

Dans la première partie de ce travail nous allons analyser la nature linguistique et la distribution des entrées dans ce dictionnaire; dans une deuxième partie nous traiterons le problème de la transcription phonétique des entrées et, finalement, dans une troisième partie, nous aborderons l'étude des équivalences.

1. La nature linguistique et la distribution des entrées

1.1. Délimitation de la catégorie grammaticale

En ce qui concerne la catégorie grammaticale des sigles que nous avons analysés, nous constatons que ce sont tous des substantifs. Cependant, la marque "s" pour les substantifs, qui figure dans le tableau d'abréviations du G.D.L. n'apparaît dans aucune entrée. Par exemple, devant l'entrée *BTA* (*abr de brevet de technicien agricole*) il n'y a que le "m" du genre masculin, devant l'entrée *ENS* (*abr de École normale supérieure*) il n'y a que le "f" du genre féminin, et devant l'entrée *ATER* (*abr de attaché temporaire d'enseignement et de recherche*) ne figurent que les marques "m&f". Ce n'est qu'après avoir consulté toute la nomenclature du dictionnaire que nous *déduisons* qu'il s'agit de substantifs lorsque c'est seul le genre qui est indiqué⁶.

Quand au mode d'emploi du GDL, il ne nous apporte rien. C'est l'utilisateur qui doit le déduire puisque la seule référence à la catégorie grammaticale est la suivante: "La catégorie grammaticale du libellé est indiquée par une abréviation *très claire*⁷, dont la liste détaillée figure p. X."

1.2. *Nom propre / nom commun*

Après avoir déduit que les termes de notre corpus sont des *noms*, nous nous trouvons face à une autre difficulté en ce qui concerne la nature linguistique des termes analysés: s'agit-il de *noms propres* ou de *noms communs*? Cette difficulté est due à deux façons différentes de présenter le terme:

4. Cette dénomination est employée par le mode d'emploi du GDL pour des unités supérieures au mot comme par exemple "adjoint d'enseignement".

5. Bien que plusieurs de nos remarques puissent aussi bien être appliquées aux deux autres groupes de termes.

6. Lorsque le terme (mot) peut revêtir plusieurs formes grammaticales (soit adjectif, soit substantif), devant l'entrée apparaissent les marques "adj & s" qui sont traitées dans le même article. C'est l'adjectif qui est d'abord étudié puis le substantif. Le changement d'une catégorie à l'autre (de l'adjectif au substantif) est indiqué par un losange (◇ ou ◆); mais, même ainsi, dans cette deuxième partie de l'article, seule la marque du genre (m et/ou f) est indiquée sans la marque "s".

7. C'est nous qui insistons sur le mot en italique.

- a) l'apparition ou non de la marque "n pr"(nom propre),
- b) l'utilisation ou non de la majuscule.

1.2.1. La marque "n pr"

Parmi les sigles de l'enseignement qui apparaissent dans le GDL nous avons seulement deux entrées où figure la marque "n pr" suivie ou non du genre. C'est le cas de *ESCP* (*abr de École supérieure de commerce de Paris*) qui est marquée "n pr f" et *HEC* (*abr de École des Hautes Études Commerciales*) qui est marquée "n pr" sans indication du genre. Tous les autres sigles (pour lesquelles cette marque "n pr" n'apparaît pas) reçoivent par conséquent le traitement de noms communs; comme par exemple, l'entrée *ESSEC* (*abr de École supérieure des sciences économiques et commerciales*) f, l'entrée *CIEP* (*abr de Centre international d'études pédagogiques*) m où seul le genre est consigné en abrégé.

Dans tous les cas, ces termes désignent des établissements (écoles, centres, organismes divers); cependant, certains sont traités comme des noms propres et d'autres comme des noms communs. Et nous devons donc nous demander quelle en est la raison.

Dans le mode d'emploi il n'y a aucune référence au traitement des noms propres bien que le GDL présente (dans son tableau d'abréviations) la marque "n pr". Après avoir consulté un échantillon d'entrées marquées "n pr" (n'appartenant pas à notre corpus: noms géographiques, toponymes), nous avons constaté que la marque "n pr" apparaît dans toutes les entrées consultées (seule ou suivie de la marque grammaticale du genre). Par exemple, nous avons l'entrée *Afghanistan* marquée "n pr m" et *Alexandrie* marquée "n pr" sans indication du genre. Si les noms géographiques et les toponymes sont tous considérés des noms propres (et par conséquent marqués "n pr"), pourquoi les termes que nous avons vus supra sont considérés soit des noms propres, soit des noms communs? Pourquoi *HEC* (*abr de École des Hautes Études Commerciales*) est considérée par le GDL un nom propre et *ESSEC* (*abr de École supérieure des sciences économiques et commerciales*) est considérée un nom común?

Il ressort donc de cette analyse qu'il n'y a pas (dans le GDL) d'utilisation systématique des marques "n pr" (ni de la marque "genre" pour les noms propres), ce qui illustre à la perfection la confusion qui règne autour de cette notion.⁸

8. Nous considérons comme DOPPAGNE (1998: 23) que "les linguistes ne sont pas encore parvenus à s'entendre sur ce qu'il convient d'appeler 'nom propre'", comme SIERRA SORIANO (1993: 132) que les noms propres forment "une catégorie lexicale différente du reste du vocabulaire, les lexicographes leur ont toujours réservé un traitement différent de celui des autres entrées" ou comme REY-DEBOVE (1971: 88) que "la frontière entre nom propre et nom commun est fragile. Lorsque la forme est pertinente (...) et que le mot ne désigne qu'une chose unique, la distinction est aisée. Mais les noms propres s'insinuent dans le dictionnaire de langue lorsqu'une de ces conditions n'est pas remplie."

1.2.2. La majuscule

D'un autre côté, nous constatons que ces termes portent une majuscule. Étant donné que "la tradition graphique veut que le nom propre soit écrit avec une initiale majuscule, pour le distinguer du nom commun" CHARAUDEAU (1992: 23), nous nous demandons si la majuscule dans l'équivalent lexical du sigle (c'est-à-dire, dans la séquence figée qui sert à le composer) n'indiquerait pas la nature de ces termes.

Puisque nous avons classé les termes étudiés en trois domaines: les établissements, le personnel enseignant et les diplômes, nous allons voir si le GDL suit un critère graphique unitaire en ce qui concerne la majuscule.

– Pour les termes qui désignent *des établissements*, dans le dictionnaire que nous analysons nous trouvons plusieurs cas:

a). L'équivalent lexical du sigle tout en minuscules: par exemple *IUFM* (*abr de institut universitaire de formation des maîtres*)

b). L'initiale du premier terme de l'équivalent lexical du sigle en majuscule et les autres termes en minuscules: par exemple *IPES* (*abr de Institut de préparation aux enseignements du second degré*) ou *ESCP* (*abr de École supérieure de commerce de Paris*)

c). Tous les mots pleins⁹ de l'équivalent lexical en majuscules et les mots accessoires¹⁰ en minuscules: par exemple *HEC* (*abr de École des Hautes Études Commerciales*) ou *IDHEC* (*abr de Institut des Hautes Études Cinématographiques*)

Du point de vue théorique, DOPPAGNE (1998: 52), bien qu'il ne qualifie pas ces termes de noms propres, considère que "lorsqu'on a affaire à une institution, un organisme uniques dans le pays, la question est vite résolue, c'est la majuscule qui est de règle: (...) le Centre national de la recherche scientifique".

D'après ce même auteur (1998: 55): "La pratique la plus normale pour la présentation des noms de sociétés, d'associations, de groupements, etc. est de donner la majuscule au terme initial uniquement".

Si dans les exemples vus supra nous avons affaire à des institutions à caractère unique, pourquoi nous trouvons *institut universitaire de formation des maîtres* (tout en minuscules), *Institut de préparation aux enseignements du second degré* (majuscule pour l'initiale du premier terme) et *Institut des Hautes Études Cinématographiques* (majuscule pour tous les termes qui composent l'appellation)? Pourquoi *IPES* aurait-il droit à la majuscule et non *IUFM*? Ils devraient tous apparaître avec majuscule au terme initial.

– Pour les termes désignant *le personnel enseignant*, nous trouvons dans toutes les entrées du GDL l'équivalent lexical du sigle tout en minuscules: par

9. Nous considérons mots pleins les substantifs, les adjectifs, les verbes et les adverbes.

10. Nous considérons mots accessoires les articles, les prépositions, les conjonctions, etc.

exemple *ATER* (*abr de attaché temporaire d'enseignement et de recherche*) ou *AE* (*abr de adjoint d'enseignement*). Ici le GDL suit la théorie de DOPPAGNE (1998: 55), selon laquelle "les termes qui désignent les fonctionnaires et les titulaires les plus divers sont des noms communs et s'écrivent avec une minuscule".

- Pour les sigles qui désignent *des diplômes*, nous avons dans toutes les entrées l'équivalent lexical du sigle tout en minuscules: par exemple *DEA* abr de *diplôme d'études approfondies*, sauf dans *DEFA* (abr de *Diplôme d'état relatif aux fonctions d'animation*) où l'initiale du premier terme de l'équivalent lexical du sigle est en majuscule et les autres termes en minuscules. Or, il s'agit probablement d'une erreur: la majuscule devrait figurer dans le mot *État*, qui s'écrit "toujours avec la majuscule lorsqu'il désigne le gouvernement d'un pays, l'organisation politique qui dirige la communauté formant une nation". DOPPAGNE (1998: 50).

Donc, de ce que nous venons de dire, il ressort qu'il y a:

a). D'une part, une utilisation systématique de la minuscule dans les termes qui, désignant des *diplômes* ou des *catégories professionnelles* (personnel enseignant), sont considérés des noms communs par le GDL.

b). Et d'autre part, une utilisation non systématique de la majuscule dans les termes qui, désignant des *établissements*, des *organismes à caractère unique*, sont considérés soit des noms propres, soit des noms communs par le GDL¹¹.

1.3. "Entrées multiples"

Pour REY-DEBOVE (1971: 138) "Sont considérées comme entrées multiples non seulement deux mots séparés par *ou* ou par une virgule, mais encore le mot entier suivi de la seule variante finale (*objectif; ive*) et le mot à éléments facultatifs (*ouig(h)our*)". Il s'agit donc d'une seule entrée à plusieurs formes.

Ce même auteur classe les types principaux d'entrées multiples en:

a). Formes différentes à contenus identiques [variantes purement graphiques (ex: *paiement* ou *payement*) et variantes graphiques et phoniques (ex: *beau* ou *bel*)].

b). Formes différentes à contenus différents [contenu masculin, contenu féminin (ex: *acteur, trice*) et contenu singulier, contenu pluriel (ex: *cheval, chevaux*)].

Dans notre corpus nous trouvons 17 entrées multiples, comme par exemple *DEUG; Deug* (*abr de diplôme d'études universitaires générales*) ou *DEUST;*

11. C'est la preuve encore une fois de la confusion autour de la notion de nom propre.

Deust (abr de *diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques*). Le lexicographe n'en parle pas dans sa préface ou son mode d'emploi. Il pourrait donc s'agir de deux formes différentes à contenus identiques ou deux formes différentes à contenus différents.

Nos recherches dans les documents authentiques nous démontrent qu'il s'agit de formes différentes à contenus identiques. Mais, s'agit-il de variantes purement graphiques ou de variantes graphiques et phoniques? La transcription phonétique de ces entrées multiples pourrait nous aider à résoudre ce problème; cependant, dans le GDL aucune de ces entrées n'est transcrite phonétiquement.¹²

Nous sommes arrivés à la conclusion qu'il s'agit de deux variantes purement graphiques de la même entrée. La deuxième forme (celle qui est écrite comme un mot) est le résultat de l'assimilation du sigle au mot dans son processus de lexicalisation¹³.

Le DGL nous présente donc les deux formes graphiques qui apparaissent réellement dans les textes français. Cet essai d'introduire la pragmatique dans le dictionnaire nous semble louable puisque c'est une aide précieuse pour un traducteur ou un apprenant de FLE, mais, de toute façon, cette tentative timide nous paraît insuffisante étant donné que nous avons dû le déduire personnellement, faute d'explication dans le mode d'emploi.

2. La transcription phonétique des entrées

2.1. *Manque de transcription*

Étant donné qu'un sigle peut être lu ou comme une succession de lettres (DESS [deøeses]), ou comme un mot ordinaire (DEUG [døg]), il semble nécessaire que le lexicographe inclue la transcription phonétique pour être réellement utile à l'apprenti de langue étrangère ou à l'utilisateur. Par exemple, comment lire CAP? [seape] ou [kap]?

Or dans le GDL nous trouvons seulement cinq sigles qui sont transcrits (*ATER* [ater] abr de *attaché temporaire d'enseignement et de recherche*, *CEGEP* [seʒɛp] abr de *collège d'enseignement général et professionnel*, *INALKO* [inalko] abr de *Institut national des langues et civilisations orientales*, *IPES* [ipɛs] abr de *Institut de préparation aux enseignements du second degré*, *IRCAM*

12. Nous aborderons la problématique de la transcription phonétique des entrées dans la partie suivante.

13. D'après JOSÉ MARTÍNEZ DE SOUSA(1984: 36): "La lexicalización o desgaste de un término se da cuando, debido a la frecuencia o uso, se hace común y por consiguiente desaparece en el usuario la conciencia de su origen o de sus componentes. Este proceso, que afecta a todo el lenguaje, influye también en las siglas en diversos grados".

[irkam] abr de institut de recherche et de coordination acoustique-musique) et les autres qui ne le sont pas.

2.2. Explication de la transcription

Le GDL annonce dans son mode d'emploi que "la prononciation n'est indiquée que lorsque le mot présente une difficulté phonétique." Par conséquent, *ATER* [ater] est certainement transcrit parce que ce sigle présente une difficulté phonétique: suivant les règles de la prononciation française, nous devrions prononcer *ATER* [ate]. Le même raisonnement devrait s'appliquer à *CAPES* (dont la prononciation devrait être [kap]), or la transcription de cette entrée, qui présente la même difficulté phonétique, n'y figure pas. D'autre part, l'entrée *INALKO* [inalko] qui ne présente aucune difficulté phonétique est transcrite.

Du point de vue théorique, MARTÍNEZ DE SOUSA (1984: 32) considère que "por su lectura, las siglas pueden ser *silábicas* o *consonánticas*. Son silábicas aquellas en las que la combinación yuxtapuesta de vocales y consonantes da como resultado un sigla de pronunciación silábica: ANEA, GESAMP, ISAE, NETAC, etc. Son consonánticas las siglas que resultan de la yuxtaposición de solo consonantes, o aquellas que, aun disponiendo de alguna vocal, la situación de ésta en la sucesión literal no permite una pronunciación silábica: BRM, EMCC, JSC, PRF, etcétera."

Selon ce même auteur (1984: 39): "Las siglas silábicas se leen por sílabas: ENASA /enása/, FRENS /fréns/, ENEA /enáa/, etc. Las consonánticas se deletrean: JCP /xótaθépé/, BBC /bebeθé/, UCD /uθedé/, etc. En algunos casos, las siglas que podrían considerarse silábicas es preferible deletrearlas, con objeto de no confundir al oyente; por ejemplo, FITP debe leerse /éféíté/, no /fítp/; en líneas generales, siempre que pueda quedar duda de su composición exacta, una sigla silábica debe leerse deletreándola. Por el contrario, deletrear siglas claramente silábicas, como OIT /óit/, ONU /ónu/, resulta inconveniente."

Suivant la théorie que nous venons d'énoncer, des sigles comme par exemple *DESS* ou *CAP* devraient être lues respectivement: [dɛs] et [kap], ce qui n'est pas le cas.

Il ressort donc de cette analyse que, tenant compte de la difficulté résultante de la prononciation de ces sigles, l'explication du lexicographe est ici encore une fois insuffisante.

3. L'étude des équivalences

Du point de vue théorique, selon SIERRA SORIANO (1994: 243-245), "il y a trois types de rapports d'équivalences entre les termes de deux langues: équivalence totale, équivalence partielle, équivalence zéro. [...] L'équivalence

totale est rare; il s'agit généralement de termes monosémiques: le référent ou le concept est identique pour tous, seul varie le signe linguistique utilisé pour le désigner. (...) Dans ce cas, le dictionnaire bilingue indique simplement le terme équivalent dans la L2 sans nécessité d'ajouter une explication supplémentaire. [...] L'équivalence partielle est beaucoup plus répandue (...). Elle garde une étroite relation avec la polysémie contrastive: il arrive souvent, en effet, qu'un terme dans une langue se traduise par plusieurs termes dans une autre langue et vice-versa." En ce qui concerne l'équivalence zéro, "quelquefois, dans la langue d'arrivée, l'unité lexicale équivalente n'existe pas; dans ce cas, les dictionnaires bilingues ont tendance à utiliser la paraphrase ou la définition encyclopédique."

Tous les termes que nous analysons (sauf trois: *AE*, *MA* et *LP*), présentent des relations d'équivalence zéro. Le problème principal c'est que, dans la langue d'arrivée, l'unité lexicale équivalente n'existe pas. Sauf dans les trois cas qui ont un équivalent de traduction, dans les autres cas le lexicographe du GDL propose deux combinaisons: soit un équivalent culturel (marqué avec le symbole?) précédé ou non d'une définition, soit une définition.

3.1. Analyse des équivalents de traduction

Sur un total de 80 sigles (de la terminologie de l'enseignement) recensés dans le GDL, il y en a seulement 3 qui ont un équivalent de traduction: *AE* (*abr de adjoint d'enseignement*), *MA* (*abr de maître auxiliaire*) et *LP* (*abr de lycée professionnel*).

De ces trois termes, l'un est parfaitement traduit [*LP*¹⁴ (*abr de lycée professionnel*) *m instituto de formación profesional*], et les deux autres [*AE* (*abr de adjoint d'enseignement*) *m profesor, ra no titular*, et *MA* (*abr de maître auxiliaire*) *profesor auxiliar*] méritent quelques commentaires:

- *AE* (*abr de adjoint d'enseignement*) apparaît comme entrée dans la nomenclature du DGL, et est traduit comme *profesor no titular*. Il apparaît aussi comme "locution ou expression dans la microstructure de l'entrée *adjoint*: dans ce cas les équivalents de traduction sont *profesor no titular* et *agregado de enseñanza*."

L'équivalent *profesor no titular* pour un *adjoint d'enseignement*, est erroné, si nous tenons compte de la définition du NPR (*Nouveau Petit Robert*): "un adjoint d'enseignement est un *fonctionnaire* (c'est-à-dire 'une personne qui occupe, en qualité de *titulaire*, un emploi permanent dans les cadres d'une administration publique') chargé d'un service mixte de surveillance et d'enseignement". Cette définition est en contradiction totale avec l'équivalent proposé par le GDL (*profesor no titular*).

14. Dans les documents authentiques consultés nous trouvons le sigle LEP (*lycée d'enseignement professionnel*) plutôt que LP.

D'autre part, l'équivalent *profesor agregado* pour un *adjoint d'enseignement*, paraît plus adéquat, si nous considérons la définition du DRAE (*Diccionario de la Real Academia Española*): “profesor numerario (es decir, ‘el que pertenece a una plantilla de funcionarios’) adscrito a una cátedra o a un departamento, de rango administrativo inmediatamente inferior al de catedrático, en los institutos de bachillerato y en las universidades.” Cependant, l'*adjoint d'enseignement* est fonctionnaire dans l'enseignement du 2nd degré tandis que *el profesor agregado* peut travailler aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement supérieur. En plus, le terme *profesor agregado* ne s'utilise plus, ni dans l'enseignement secondaire (qui est remplacé par *profesor de enseñanza secundaria*) ni dans l'enseignement supérieur (où le terme qui le remplace est *TU (titular de universidad)*).

– *MA (abr de maître auxiliaire)* apparaît comme entrée dans la nomenclature du GDL et aussi comme “locution ou expression” dans la microstructure de l'entrée *maître*. L'entrée *MA* est traduite par l'équivalent *profesor auxiliar*, tandis que la “locution ou expression” “*maître- auxiliaire* (qui apparaît dans la microstructure sous l'entrée *maître*) est traduite par *profesor no titular*.

Il ressort qu'il y a une contradiction: le DGL propose un équivalent différent pour un même terme. Lorsque le terme apparaît comme entrée sous forme de sigle (*MA*) l'équivalent proposé est *profesor auxiliar*, or lorsque ce même terme apparaît dans la microstructure sous l'entrée *maître*, l'équivalent proposé est *profesor no titular*.

De plus, si nous cherchons *profesor auxiliar* dans la P2 (espagnol-français), l'équivalent proposé n'est pas *maître auxiliaire* mais *professeur suppléant*, qui dans la P1 (français-espagnol) n'apparaît pas.

Il n'existe donc pas de réversibilité dans le dictionnaire pour les termes que nous analysons. Il s'agit de termes qui apparaissent dans le dictionnaire “version” (français-espagnol) mais dont la traduction n'est pas la même dans le dictionnaire “thème” (espagnol-français).

De plus, les équivalents fournis ne sont pas corrects si nous tenons compte de la définition du QUID 2002 (“les *maîtres auxiliaires* possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur permettant de s'inscrire aux concours de recrutement de professeurs du 2^d degré correspondants”) et du DRAE (“un *profesor auxiliar* est un *profesor* encargado de sustituir a los *catedráticos* en ausencias y enfermedades”).

3.2. Analyse des équivalents culturels

Dans notre corpus il n'y a que deux équivalents culturels (\approx) précédés d'une définition (*DEA* et *DESS*) et un équivalent culturel sans définition (*ATER*).

En ce qui concerne l'entrée *DEA* (*abr de diplôme d'études approfondies*) si nous tenons compte de la définition qui précède l'équivalent (*diploma de tercer ciclo universitario*), l'équivalent culturel proposé (*diploma de postgrado*) n'est pas mal traduit; cependant, aujourd'hui il y a un autre équivalent qui utilise le même sigle *DEA* (*abr de diploma de estudios avanzados*).

Par contre, pour le terme *DESS* (*abr de diplôme d'études supérieures spécialisées*) l'équivalent culturel proposé (*licenciatura*) ne nous paraît pas adéquat. La définition proposée par le DGL est la suivante: *diploma de especialización profesional de tercer ciclo universitario que se obtiene tras cinco años de estudios superiores*. Ici le lexicographe, en voulant proposer un équivalent culturel, n'a tenu compte que de la deuxième partie de la définition, qui est: *que se obtiene tras cinco años de estudios superiores*. Or le *DESS* est un diplôme de troisième cycle, tandis que *la licenciatura* est un diplôme de deuxième cycle.

Ce diplôme est un bac + 5 tout comme le *DEA*, mais sans déboucher sur une thèse doctorale, il a un débouché professionnel. Dans ce cas, puisqu'il n'existe pas d'équivalent dans la L2, le lexicographe aurait dû proposer seulement la définition.

Pour le terme *ATER* (*abr de attaché temporaire d'enseignement et de recherche*) l'équivalent culturel proposé par le lexicographe (*profesor m, profesora f asociada*) ne nous paraît pas incorrect, mais insuffisant: il aurait dû être précédé d'une définition, puisque le sens du terme *ATER* est beaucoup plus large que le sens du terme *asociado*.

3.3. Analyse des définitions

Dans notre corpus 66 entrées (faute d'un équivalent de traduction ou d'un équivalent culturel) proposent un "remplaçant", c'est-à-dire une définition.

De ce groupe, assez nombreux, nous allons distinguer, d'une part, les termes intraduisibles (puisque'ils présentent des relations d'équivalence zéro) qui doivent être maintenus tels quels (avec une définition) et, d'autre part, ceux qui peuvent avoir un équivalent de traduction ou culturel.

Nous considérons que les sigles dont la définition est un diplôme (brevets, certificats,...), comme par exemple *BEP* (*abr de brevet d'études professionnelles*), ou une catégorie professionnelle, comme par exemple *ATER*, peuvent parfaitement avoir un équivalent de traduction ou culturel. Or, le GDL en propose un pour *ATER* et n'en propose pas pour *BEP*. Dans ce dernier cas la définition proposée: *diploma de estudios profesionales en Francia* pourrait parfaitement être suivie de l'équivalent *título de formación profesional*.

D'un autre côté, les sigles qui se rapportent aux établissements (centres, écoles, syndicats, organismes à caractère unique), par exemple *FEN* (*abr de*

Fédération de l'éducation nationale) ou *SNES* (abr de *Syndicat national de l'enseignement secondaire*) ne doivent pas être traduits, mais maintenus tels quels avec une définition; ce que fait le GDL.

Nous pensons comme MARTÍNEZ DE SOUSA (1984: 42) que “para que un sigla sea traducible a otro idioma debe corresponder a un organismo internacional, intergubernamental o con influencia en más de un país. (...) No admiten traducción las correspondientes a entidades de alcance nacional. Por el contrario, las que corresponden a conceptos pueden traducirse, y lo deseable es hacerlo a partir de un texto bien establecido.”

L'étude détaillée des sigles de l'enseignement dans le GDL nous permet de tirer les conclusions suivantes:

1. Tous ces termes sont des substantifs. Or, c'est l'utilisateur du dictionnaire qui doit le déduire, puisqu'il y a une contradiction dans la mise en pratique de son tableau d'abréviations. Si la marque “s” pour les substantifs apparaît dans le tableau d'abréviations, tous les substantifs devraient être marqués “s”. Ce qui n'arrive pas dans le DGL. La marque “s” apparaît seulement lorsque le mot-entrée peut revêtir plusieurs formes grammaticales. Ce procédé est tout à fait valable, mais seulement s'il y a une explication dans le mode d'emploi.

- Il n'y a pas d'utilisation systématique ni de la marque “n pr” (nom propre), ni de la marque grammaticale du genre des noms propres, ni de la majuscule. Cet emploi non systématique illustre à la perfection la confusion qui règne autour de la notion *de nom propre*. Bien que la frontière entre nom propre et nom commun soit fragile, le DGL devrait traiter d'une manière plus systématique ces termes. C'est par exemple une contradiction de considérer HEC (École des Hautes Études Commerciales) un nom propre et ESSEC (École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales) un nom commun.
- L'inclusion dans le DGL d'“entrées multiples “formées d'un sigle et d'une lexicalisation du sigle, (par exemple DEUG, Deug) nous paraît très appropriée, étant donné la tendance actuelle d'introduire les indications pragmatiques dans le dictionnaire (de situer les termes dans un contexte authentique).

2. L'absence de transcription phonétique pour la plupart des sigles nous semble une lacune importante. Étant donné l'irrégularité de la prononciation de ces termes, nous considérons qu'ils devraient apparaître tous transcrits, ce qui faciliterait énormément le travail de l'utilisateur.

3. À travers l'analyse des équivalents proposés par le GDL nous avons mis en évidence la lente mise à jour du dictionnaire. Par exemple, l'équivalent *profesor agregado* pour un *adjoint d'enseignement* devrait être remplacé par *profesor de enseñanza secundaria*.

- Dans le mode d'emploi du GDL il n'y a aucune référence aux équivalents culturels, nous savons qu'il s'agit d'un équivalent culturel grâce au symbole qui le précède et qui se trouve dans le tableau d'abréviations du GDL. Mais,

quelle est la différence pour le lexicographe entre un équivalent de traduction et un équivalent culturel? C'est encore une fois à l'utilisateur de le déduire. Pourquoi *profesor auxiliar* est considéré *équivalent de traduction* de *MA* (*maître auxiliaire*) et *profesor asociado* est considéré *équivalent culturel* de *ATER* (*attaché temporaire d'enseignement et de recherche*)? Où réside la différence entre un équivalent de traduction et un équivalent culturel, si dans les deux cas le sens de l'équivalent proposé n'est pas cent pour cent équivalent?

- D'un autre côté, étant donné que la plupart des termes de notre corpus présentent des rapports d'équivalence zéro, il est compréhensible que le GDL, suivant la tendance des dictionnaires bilingues, utilise, dans ces cas-ci, une définition.

Cependant, nous avons mis en évidence que pour certains termes cette définition pourrait être suivie d'un équivalent de traduction ou culturel; même si nous pensons comme HAENSCH que “desde luego, en muchos casos no resutará fácil decidir si para una unidad léxica de la lengua de origen aún se podría dar un equivalente de traducción o no (1982: 292)”.

En définitive, le fait qu'un dictionnaire bilingue, comme le *Grand Dictionnaire Larousse* introduise une importante quantité de sigles appartenant à la terminologie de l'enseignement devrait être un exemple à suivre par tous les dictionnaires, même les unilingues. De même, l'apparition d'équivalents culturels et également un grand pas en avant; de tout façon, l'analyse que nous venons de réaliser démontre que certains aspects doivent être améliorés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CHARAUDEAU, P. (1992): *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris: Hachette.
- Diccionario de la Lengua Española de la Real Academia Española* (1992). Madrid: Espasa Calpe.
- Dictionnaire Le Nouveau Petit Robert* (1993). Paris: Le Robert (NPR).
- DOPPAGNE, A. (1998): *Majuscules, abréviations, symboles et sigles. Pour une toilette parfaite du texte*. Paris/Bruxelles: Duculot.
- FRÉMY, D. (2001): *Quid 2002*. Paris: Robert Laffont.
- GARCÍA-PELAYO, R. (1998): *Grand dictionnaire espagnol-français, français-espagnol*. Paris: Larousse-Bordas.
- HAENSCH, G. et al. (1982): *La lexicografía. De la lingüística teórica a la lexicografía práctica*. Madrid: Gredos.

- MARTÍNEZ DE SOUSA, J. (1984): *Diccionario internacional de siglas y acrónimos*. Madrid: Ediciones Pirámide.
- NIKLAS-SALMINEM, A. (1997): *La lexicologie*. Paris: Armand Colin.
- REY-DEBOVE, J. (1971): *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*. The Hague/Paris: Mouton.
- REY-DEBOVE, J. (1973): "Lexique et dictionnaire". Dans *Le langage* B. Pottier (éd.) Paris: Denoël, 82-109.
- SIERRA, A. (2001): *El diccionario bilingüe. Estructura y nomenclatura*. Alicante: ECU.
- SIERRA, A. (1993): "La traduction des noms propres et de leurs dérivés dans la lexicographie bilingüe français-espagnol". *Contrastes*, 131-142 .
- SIERRA, A. (1994): "La traduction des technoclectes dans la pratique dictionnaire bilingüe générale (Français-Espagnol): relations d'équivalence". *Lenguas para Fines Específicos: temas fundamentales*. Rafael Alejo, Margaret McGinity, Salvador Gómez (eds.). Universidad de Extremadura, Junta de Extremadura, 241-247.